



Achat d'une maison par un échéancier sur 6mois

Par **espoir fait vivre**, le 17/02/2014 à 09:52

Bonjour,
je suis sur un projet d'un achat immobilier, j'ai négocié avec des héritiers d'une maison un échelonnement sur 6mois, comme l'argent doit être transféré de l'étranger, ils ont accepté mais ils m'obligent à payer en plus du montant un loyer sur 6mois qui ne sera pas déductible! est-ce que cela est légal?
on va signer le compromis de vente dans quelques jours, je dois verser un cinquième du montant total puis le reste sur une durée de 6mois, j'aimerais savoir est-ce qu'il y a pas d'infraction à la loi??
[smile17]

Par **louison123**, le 17/02/2014 à 12:49

Si l'acheteur vous demande un loyer, cela veut dire que vous allez prendre la jouissance du bien, ce qui manifestement n'est pas le cas, votre question n'est pas claire, renseignez-vous auprès du notaire ou de l'agent immobilier avant de signer le compromis.

Par **espoir fait vivre**, le 17/02/2014 à 18:25

Merci pour votre réponse, oui effectivement j'aurai les clés dès la signature du compromis.